

Bulletin d'inscription à la préparation par correspondance au concours d'inspecteur des douanes

Votre dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Le présent bulletin d'inscription rempli, daté et signé.
- Si vous choisissez le prélèvement bancaire, la demande et l'autorisation de prélèvement bancaire remplies, datées et signées, **accompagnées d'un RIB ou d'un RICE.**
- Si vous choisissez le paiement par chèque, trois chèques de 170 euros chacun, libellés à l'ordre de SUPCONCOURS.

Votre dossier est à retourner à : **SupConcours - Service inscription - B.P. 50901 - 75829 Paris Cedex 17**

Nous vous prions de bien vouloir remplir en LETTRES MAJUSCULES le formulaire suivant et de cocher le cas échéant les cases correspondant à votre situation.

➤ **Renseignements sur le candidat**

Civilité : M Mme

Prénom : _____ NOM : _____

Adresse à laquelle il faut envoyer les cours et devoirs : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

COURRIEL : _____

Dernier diplôme obtenu : _____

Avez-vous déjà suivi une autre préparation ? Si oui, laquelle ? _____

Comment avez-vous eu connaissance de notre préparation ? _____

Site Internet Anciens élèves de SupConcours Services de l'Administration Forum
Livres collection « Objectif concours » éditions Hachette Mailing Autres (Précisez) : _____

Mode de paiement : _____

Prélèvement bancaire (cf. feuille à part) chèque

Choix de la matière pour l'épreuve n° 2 (à entourer)

- Droit public
- Institutions communautaires
- Droit pénal

Choix de la matière pour l'épreuve n° 3 (à entourer)

- Analyse économique
- Géographie économique

Conditions générales de souscription à la préparation par correspondance SupConcours

Conditions d'inscription : L'Institut SupConcours décline toute responsabilité quant à la vérification approfondie de l'aptitude des candidats à concourir au concours préparé, et quant à l'inscription effective des candidats au concours préparé ainsi que dans l'acheminement et la réception des documents via son cocontractant La Poste.

Conditions d'annulation : Toute demande d'annulation doit parvenir en lettre recommandée avec accusé de réception. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité de 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Passé le délai de trois mois, l'intégralité du prix est due. Passé le concours, l'intégralité du prix est due.

Engagements de SupConcours : conformément au descriptif général de la préparation par correspondance au concours d'inspecteur des douanes, l'Institut SupConcours s'engage à assurer à corriger l'ensemble des devoirs proposés sur une durée de douze mois continus et à faire parvenir les fascicules de cours prévus. « Article L. 444-8 du Code l'éducation : à peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence. ». Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez demander la communication, la rectification ou la suppression des informations vous concernant. La déclaration de conformité est enregistrée auprès de la CNIL sous le numéro 1133165. Les informations recueillies sont réservées à l'usage exclusif de SupConcours.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription décrites dans le présent formulaire et des conditions de déroulement de la préparation organisée par SupConcours décrites dans la présentation en annexe et m'engage à les respecter. Par ailleurs, je m'engage à ne communiquer à quiconque, sous quelque forme que ce soit, aucun document remis par SupConcours sauf autorisation expresse de la Direction de SupConcours. Veillez apposer votre signature ci-dessous précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Fait à :

Le :

Signature de l'étudiant :

Signature de la Direction de SupConcours

